



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maladie d'Alzheimer

Question écrite n° 105290

Texte de la question

M. Michel Voisin souhaite appeler l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la demande qui lui a été faite par l'association France Alzheimer de faire consacrer la lutte contre la maladie d'Alzheimer « grande cause nationale 2007 ». Cette maladie concerne directement ou indirectement trois millions de nos compatriotes. Selon l'Office parlementaire d'évaluation des politiques de santé, près de neuf cent mille de nos concitoyens sont touchés et plus de deux cent mille autres atteints chaque année. À terme, d'ici à quinze ans à peine, ce chiffre pourrait avoir augmenté de moitié. Toutefois, le fléau Alzheimer n'est en rien une fatalité, loin de là. En effet, les découvertes scientifiques se multiplient, comme récemment la découverte et l'expérimentation d'un nouveau médicament, l'AF267B ; par ailleurs, l'État comme les collectivités locales investissent de plus en plus dans les structures d'accueil pour personnes atteintes par la maladie d'Alzheimer et leurs familles. Aujourd'hui, il faut aller plus loin. Il demande donc quelles sont les intentions à ce sujet et s'il entend consacrer la lutte contre la maladie d'Alzheimer « grande cause nationale 2007 » et consacrer à cette noble cause les moyens nécessaires pour vaincre cette maladie. Il en va de l'avenir de plusieurs millions de nos compatriotes.

Texte de la réponse

En France, la maladie d'Alzheimer et les syndromes apparentés frappent plus de 860 000 personnes et l'on estime à 225 000 le nombre de nouveaux cas chaque année. Si l'on inclut l'entourage familial, ce sont ainsi près de trois millions de personnes qui sont directement concernées par la maladie d'Alzheimer. La maladie d'Alzheimer constitue la principale cause d'entrée en institution et entraîne une diminution de l'espérance de vie qui s'accroît avec l'âge des personnes atteintes. Or, du fait principalement de l'allongement de la vie de la population et de l'amélioration du diagnostic, le nombre de personnes atteintes va croître fortement. De nombreuses réformes ont été engagées au cours de ces dernières années afin d'améliorer les conditions de prise en charge des personnes âgées. La loi relative à la santé publique retient comme un de ses objectifs de « limiter la perte d'autonomie des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et son retentissement sur leurs proches ». La création de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), la mise en oeuvre du « plan Alzheimer 2004-2007 » et récemment l'annonce du plan « solidarité grand âge » permettent d'améliorer la prise en charge de cette maladie. C'est pourquoi le ministre de la santé et des solidarités a indiqué le 12 janvier 2006, lors du comité de suivi du plan Alzheimer, son soutien à l'initiative de l'association France Alzheimer de retenir la maladie d'Alzheimer comme « grande cause nationale » et il a proposé au Premier ministre d'inscrire la maladie d'Alzheimer comme grande cause nationale pour l'année 2007. Le Premier ministre a donc décidé de faire de la lutte contre la maladie d'Alzheimer la « grande cause nationale de l'année 2007 » afin que la recherche avance en ce domaine et que ce fléau soit combattu grâce à la mobilisation et au soutien de toutes les composantes de la société française. À cette occasion, il a rappelé que en mai 2006, il a lancé un plan national sur le cerveau et les maladies du système nerveux. Une mission, qui réunira les plus grands experts nationaux, sera chargée de dresser un état des lieux du dispositif de recherche, d'évaluer les moyens nécessaires et de définir une véritable stratégie de lutte contre les pathologies cérébrales. Par ailleurs, il est précisé aux organismes à but non lucratif oeuvrant dans ce domaine et désirant organiser des campagnes

faisant appel à la générosité publique qu'ils sont invités à adresser leur demande d'agrément avant le 23 octobre 2006 à la direction du développement des médias.

Données clés

Auteur : [M. Michel Voisin](#)

Circonscription : Ain (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 105290

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 septembre 2006, page 10014

Réponse publiée le : 31 octobre 2006, page 11414